



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION, LE 10 DÉCEMBRE 2008

**Nouveau rapport : Le seuil de pauvreté est franchi, mais par certains seulement
Selon le Conseil national du bien-être social, la détérioration de la conjoncture
économique exige une intervention pancanadienne**

Toronto, le 10 décembre 2008 – Selon le plus récent rapport du Conseil national du bien-être social, si certains Canadiens et Canadiennes ont pu franchir le seuil de pauvreté, la plupart de leurs concitoyens et concitoyennes vivant de l'aide sociale en sont encore bien loin. D'après cet organisme consultatif du gouvernement fédéral, il deviendra particulièrement difficile pour ces personnes d'arriver à s'en sortir en ces temps de fragilité économique, si une vaste offensive n'est pas lancée à l'échelle nationale.

Le rapport *Revenus de bien-être social, 2006 et 2007* traite de la situation des Canadiens et Canadiennes vivant de l'aide sociale dans chaque province et territoire. L'étude du Conseil national du bien-être social a permis de constater que, pour un parent seul avec un enfant d'âge préscolaire au Québec, le revenu d'aide sociale en 2007 a atteint 100 p. cent du seuil établi par la mesure du panier de consommation (MPC), une mesure de la pauvreté fondée sur les coûts associés à la satisfaction des besoins de base dans différentes régions du Canada.

Pour un parent seul avec un enfant d'âge préscolaire à Terre-Neuve-et-Labrador, le revenu de bien-être social dépassait de peu le seuil de la MPC, s'établissant à 103 p. cent.

« Il s'agit là de chiffres importants, car les revenus de bien-être social au Canada n'ont toujours représenté qu'une fraction des coûts réels de subsistance en se situant bien en dessous des seuils de pauvreté », a indiqué John Rook, président du Conseil. « On peut en déduire que les revenus des parents seuls, qui incluent l'aide sociale et les prestations fédérales pour enfants, ont atteint un niveau qui commence à donner à ces personnes une chance raisonnable dans la vie. Il est d'autant plus encourageant de noter que le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont adopté des stratégies de réduction de la pauvreté en vertu desquelles l'aide sociale s'inscrit dans un vaste cadre d'intervention qui relie garde d'enfants, santé, éducation et politiques relatives au marché du travail. On peut ainsi vraiment aider les gens à améliorer leur sort. »

Par ailleurs, le rapport révèle toutefois que les revenus d'aide sociale des personnes seules aptes au travail sont inférieurs à la moitié du seuil de la MPC dans la plupart des provinces, ce qui les situe très loin de n'importe quel seuil de pauvreté ou de revenu décent.

.../2



Ces revenus vont d'un minimum de 27 p. cent du seuil de la MPC jusqu'à un faible 67 p. cent dans la situation la plus favorable. De plus, le Conseil est préoccupé par le labyrinthe de règles et de règlements qui peuvent piéger les prestataires de l'aide sociale et bien souvent les dissuader, voire les empêcher, de se donner les moyens de sortir de la pauvreté.

Par exemple, les prestataires qui parviennent à trouver un emploi ne peuvent conserver, dans le meilleur des cas, qu'une partie de leur rémunération, ce qui les garde dépendants de l'aide sociale et peut les dissuader de chercher du travail. Les règles administratives varient d'une région à l'autre du pays, mais le nouveau rapport précise bien à quel point il peut être complexe, lourd et dévalorisant de présenter une demande de bien-être social.

Dans un contexte de difficultés économiques, le Conseil national du bien-être craint fort que l'on verra croître le nombre de Canadiens et Canadiennes se retrouvant dans une situation précaire. Selon M. Rook, il faut ajouter aux prestataires de l'aide sociale, les personnes qui ont réussi à s'en affranchir par leurs propres moyens et toutes celles qui n'ont pu établir leur admissibilité, qui ont perdu leur droit à des prestations ou qui ne sont pas prêtes à sacrifier leurs actifs ou leur dignité pour présenter une demande. Si certains arrivent à se tirer d'affaires, d'autres ne font qu'échanger une forme de pauvreté pour une autre, ce qui n'est guère réjouissant pour notre pays, surtout dans la conjoncture actuelle.

« Nous avons besoin d'une vaste stratégie pancanadienne de lutte contre la pauvreté », ajoute M. Rook. « Il nous faut des objectifs et des échéanciers, un plan d'action, des mécanismes de reddition de comptes et des indicateurs quantifiables ». De nombreux partenaires ont un rôle à jouer. Le Canada n'est pas le seul pays dans cette situation. « Pour qu'un État parvienne à éradiquer la pauvreté ou à stimuler sa prospérité, il faut une intervention gouvernementale, une volonté politique et une reconnaissance véritable du visage humain de la pauvreté. »

Personne ressource auprès des médias :

Carrie Breckenridge (613) 552-3527

On peut consulter le rapport et la documentation connexe sur le site www.ncwcnbes.net.

Pour recevoir une copie papier, veuillez contacter :

Conseil national du bien-être social

112, rue Kent, 9^e étage

Place de Ville, Tour B

Ottawa (Ontario) K1A 0J9

Téléphone : (613) 957-2961

Télécopieur : (613) 957-0680

Le Conseil national du bien-être social est un organisme indépendant qui conseille le gouvernement fédéral sur des questions portant sur la pauvreté et sur le développement social.

Revenus de bien-être social, 2006 et 2007 présente des estimations du revenu global de bien-être social dans chaque province et territoire pour quatre catégories de ménages : une personne seule apte au travail, une personne seule handicapée, un parent seul avec un enfant de deux ans et une famille biparentale avec deux enfants de 10 et de 15 ans. Il y a un total de 53 scénarios parce que l'Alberta offre un programme additionnel à l'intention des personnes handicapées. Le CNBES produit des estimations semblables depuis 1986.